

Si mineurs

LES ENFANTS
MIGRANTS
AU QUOTIDIEN

4/3



Communes hospitalières:
lieux de
solidarité
citoyenne

Pour cette 4^e saison, le Ligueur et le CIRÉ mettent en lumière des initiatives citoyennes qui entourent et soutiennent des enfants migrants à différents moments et sur différents aspects de leur parcours.

La graine mystérieuse de la solidarité citoyenne. C'est un peu ainsi que l'on pourrait présenter, comme la formatrice Siham Assri, cette belle histoire des communes hospitalières nées d'une réaction salutaire à un projet de loi qui criminalisait l'accueil des migrants.

La graine n'a pas germé dans toutes les communes bruxelloises et wallonnes. Cela demandait et demande encore beaucoup de temps, d'investissement personnel de la part des citoyen·nes et un peu de courage politique pour les élus locaux. Et on ne peut qu'être admiratif et rassuré sur la capacité des gens à se mobiliser quand on voit le foisonnement d'initiatives qui naissent, se développent et perdurent en faveur des migrants.

L'initiative liégeoise que nous vous présentons est doublement intéressante. Par l'attention portée aux enfants mais aussi à la sécurité de leurs parents souvent sans-papiers au travers de cette « carte » communale qui veut les considérer comme des citoyens liégeois, comme les autres. La graine a créé une belle floraison.

“ Les enfants d'origine étrangère sont plus exposés au risque de décrochage scolaire ”

L'hospitalité commence à l'école

Liège est une des premières communes à s'être déclarée « hospitalière » à l'égard des migrants. Et elle le reste. La ville a mis en place des initiatives à destination des enfants d'origine étrangère. L'asbl Le Monde des possibles organise des ateliers afin de favoriser le dialogue entre le monde scolaire, ces enfants et leurs parents. Nous les avons rencontrés.

Par JULIE LUONG

Formatrice au Monde des possibles, Siham Assri est d'origine marocaine. Arrivée en Belgique il y a plus de vingt ans, elle maîtrise aussi bien le français que l'espagnol et l'arabe. Ce mercredi après-midi, c'est en jonglant avec ces trois langues qu'elle raconte un conte pour petits et grands, devant une douzaine d'auditeurs venus de Syrie, d'Albanie, d'Inde,

d'Arménie et d'Ukraine. À ses côtés pour manier les accessoires et éléments de décor, elle peut compter sur Ana, arrivée d'Irak en 2013 et impliquée dans le projet par l'intermédiaire de son fils. « Je suis allée raconter un conte dans sa classe, en arabe. C'était bien pour moi car j'ai découvert son école où je n'avais jamais mis les pieds... et lui était très content que je sois là pour ça, car j'aime raconter des histoires », explique-t-elle.

Grâce à l'institutrice, Ana s'est ensuite impliquée dans différentes initiatives multiculturelles comme les projets 'Appren'tissage et 'Écol'Âge' mis en place par Le Monde des possibles. « Nos projets visent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale via le soutien aux enfants issus de l'immigration et leurs familles, par un renforcement des compétences scolaires, la valorisation du multilinguisme et la facilitation de l'accès à la culture », commente Siham Assri.

L'école, cette inconnue

L'asbl collabore avec l'école Vieille Montagne, dans le quartier Saint-Léonard, et l'école des Érables, à Ans, qui accueillent toutes deux de nombreux enfants d'origine



étrangère. « Nous avons commencé par identifier les difficultés et les obstacles dans la communication entre les parents et l'équipe éducative », commente Siham Assri. « Les enseignants ont parfois l'impression qu'il y a un désintérêt et une non-implication des parents par rapport à l'école, qui peut être liée à la non-maîtrise de la langue. Du côté des parents, il y a parfois une incompréhension par rapport au système scolaire belge, à la pédagogie, en l'occurrence Freinet, et au rôle du jeu. Ils ne comprennent pas toujours pourquoi les enfants passent leur journée à jouer... »

Des ateliers informatifs et interculturels ont ainsi été mis en place. Un kit multilingue visant à aider les parents migrants à mieux appréhender la vie de l'école a également été élaboré. « Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le problème n'est pas toujours le manque de confiance des parents vis-à-vis de l'école mais le trop de confiance. Si le prof a dit de faire ça, on le fait sans se poser de questions ou sans savoir pourquoi, ce qui peut être ressenti comme un manque d'implication », souligne Siham Assri.

Prévenir le décrochage

« Plusieurs études montrent que les enfants d'origine étrangère sont beaucoup plus exposés au risque de décrochage scolaire que les autochtones », commente par ailleurs Janja Hauschild, chargée de projet au sein du Monde des possibles. Ce constat est aussi à l'origine d'un projet européen, « Flippmi » (Espagne, Irlande, Turquie, Grèce, Autriche et Belgique), dont l'asbl est partenaire. « L'objectif est la mise au point d'un outil informatique destiné à former des médiateurs interculturels dont le rôle serait de renforcer les liens entre l'école et les parents », poursuit Janja Hauschild. Car, aujourd'hui, l'école manque parfois de temps et de ressources pour favoriser l'inclusion des enfants d'origine étrangère et de leurs parents. D'où l'utilité de proposer également des dispositifs en dehors du cadre scolaire. « L'idée est qu'il y ait des espaces publics où la diversité linguistique et culturelle puisse s'exprimer », souligne Didier Van Der Meeren, administrateur délégué du Monde des possibles. Comme ici où Siham et Ana n'en ont pas fini de raconter, d'une langue à l'autre, le conte de *La graine mystérieuse*. ♦



Pour une carte citoyenne communale



“ Elle pourra devenir un outil non stigmatisant adressé à toute la population ”

Lancé en 2017 par le CNCD-11.11.11 et les organisations membres de la plateforme Justice migratoire, le mouvement des Communes hospitalières mettait en avant la possible marge de manœuvre des autorités communales pour limiter l'impact social des politiques nationales relatives aux personnes migrantes et sans-papiers. Dans le prolongement de cette réflexion est né à Liège un projet de carte citoyenne communale qui assurerait une forme d'identification officielle non conditionnée par la citoyenneté nationale.

« Cette initiative est d'abord née dans le cadre des 'villes sanctuaires' aux États-Unis, qui refusaient d'appliquer la loi fédérale concernant les déportations et l'enfermement des personnes sans-papiers. New York a été une ville pionnière, suivie ensuite par Berne, Zurich, etc. », explique Joachim Debelder, chargé de projet à l'IRFAM, l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations. Une politique de « citoyenneté urbaine » qui pourrait voir prochainement le jour grâce à la mobilisation de plusieurs acteurs liégeois.

« Le projet a été porté dès 2021 par un groupe hybride de personnes issues de différentes associations et présenté en février 2022 au bourgmestre Willy Demeyer qui s'est dit très intéressé. Il fallait aussi examiner la légalité de la démarche puisqu'il n'est pas prévu que les communes émettent des documents de ce type. Aujourd'hui, plusieurs autres communes wallonnes et bruxelloises sont intéressées par ce projet », poursuit Joachim Debelder.

Rendre les droits effectifs

Distinguer le titre de séjour de l'identité permettrait en effet à l'ensemble des personnes résidant sur un territoire d'accéder à certains services : piscine, bibliothèque, ouverture d'un compte en banque... « Il y a beaucoup de droits prévus par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou encore la Convention européenne des droits de l'homme, qui ne sont pas effectifs pour la seule raison que la personne ne peut prouver son identité. » L'enjeu de cette carte citoyenne serait aussi de permettre aux personnes de répondre à un contrôle policier : aujourd'hui, dans le cas où une personne ne peut prouver son identité, elle risque en effet une arrestation administrative qui peut se solder par

un envoi dans un centre fermé. La carte citoyenne ouvrirait aussi la possibilité de porter plainte sans risquer d'être arrêté. Un enjeu d'autant plus crucial que les personnes sans titre de séjour, particulièrement vulnérables, sont fréquemment confrontées à des problèmes de violences, notamment sexuelles.

Un outil contre les discriminations

Un tel document pourrait aussi être utile aux personnes sans-abri, aux nombreux étudiants non domiciliés sur la commune, mais aussi aux personnes trans ou non binaires n'ayant pas encore entamé les procédures pour changer de genre ou de prénom. Le tout à une condition : que cette carte soit utilisée de la manière la plus large possible, c'est-à-dire par le maximum de personnes qui en ont le moins besoin... « C'est à ce prix qu'elle pourrait devenir un outil non stigmatisant, adressé à toute la population », souligne Joachim Debelder. Cette approche consistant à substituer aux initiatives restreintes à des groupes cibles, des mesures adressées à l'ensemble de la population, est aujourd'hui largement privilégiée dans la lutte contre les discriminations et les inégalités. Encore faut-il que la volonté politique et que la solidarité citoyenne suivent. « En tant que commune hospitalière, Liège offre un cadre de discussion qui nous permet de penser la faisabilité et la pertinence d'un tel outil », conclut Joachim Debelder. ♦

La mobilisation citoyenne, une arme à double tranchant ?

Cinq questions à **Natalia Hirtz**, chercheuse et formatrice au Gresea (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative)

L'engagement citoyen autour de la question migratoire ne date pas d'hier. Mais cet engagement, nécessaire, est aussi exposé au piège du paternalisme et de la complicité avec les politiques migratoires qu'il conteste.

Par JULIE LUONG

À partir de quand la question migratoire a-t-elle suscité une mobilisation citoyenne ?



On pourrait dire que ça remonte aux années 50, avec la naissance du CIRÉ. En Belgique, beaucoup de missions publiques ont été confiées à des associations non étatiques. Ce n'est donc pas un hasard si, au moment où la question migratoire apparaît comme une question sociale, se créent les premières associations, sur base des collectifs d'aide aux migrants. Rappelons que jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe était un continent de départ et pas du tout d'arrivée. Mais avec la relance de l'après-guerre, on est allé chercher de la main-d'œuvre ailleurs, pour faire face aux conditions de travail et

de logement insalubre que l'on sait. Il y a donc d'abord eu une politique de migration sélective puis, à partir des années 70, une politique de plus en plus claire de fermeture des frontières.

L'ouverture des premiers centres fermés à la fin des années 80 a été une autre étape importante dans la mobilisation citoyenne.

Oui et au début des années 90, c'est devenu une polémique publique assumée. En 95, on avait déjà quatre centres fermés en Belgique. Des nouveaux collectifs, notamment contre les expulsions, se sont formés à ce moment-là. On voit donc que les mouvements citoyens émergent en parallèle de politiques de plus en plus hostiles. Cela s'est renforcé avec la mort de Semira Adamu en 1998, étouffée avec un coussin par deux policiers lors d'une tentative d'expulsion du territoire belge à Zaventem. À ce moment-là, les sans-papiers ont commencé à s'organiser de manière autonome. En 2005-2006, ils portent de plus en plus de mobilisations et forment en 2014 la Coordination des sans-papiers, devenant un véritable acteur politique. C'est aussi

à ce moment qu'apparaissent les tensions avec les comités de soutien, notamment au sein de la Plateforme citoyenne formée à Bruxelles en 2015 au Parc Maximilien.

“ On en arrive à fermer des lieux d'accueil tout en demandant aux citoyens d'accueillir chez eux ”

Quels étaient les termes du conflit ?

Les sans-papiers ont reproché à ces citoyens de faire le jeu de la division, de la séparation entre les bons et les mauvais migrants, puisque les migrants qui faisaient une demande administrative pouvaient accéder au bâtiment mis à disposition par l'État, mais pas les sans-papiers. Ces tensions relèvent aussi de ce qui est perçu comme du paternalisme... alors qu'aujourd'hui, les sans-papiers connaissent souvent très bien, et même mieux que les autres acteurs, les stratégies et les rapports de force à l'œuvre dans ce genre de situation. Mais ce qui semble malsain est aussi le renforcement d'une politique migratoire meurtrière par un État qui donne par ailleurs de plus en plus de subsides aux associations

Un outil de démocratie dont tout le monde peut se servir

pour mener à bien des missions sociales, ce qui est une manière d'externaliser le travail. C'est comme ça qu'on en arrive à fermer des lieux d'accueil tout en demandant aux citoyens d'accueillir eux-mêmes des migrants et de jouer aussi au psychologue, à l'assistant social etc.

Ce qui s'est passé lors de l'accueil des Ukrainiens...

Oui, et il y a déjà beaucoup de personnes qui ont accueilli des Ukrainiens mais qui n'en peuvent plus parce que l'État n'a rien mis à leur disposition. Par ailleurs, il faut quand même se rendre compte qu'après avoir fait un procès en 2015 à des citoyens pour avoir accueilli des migrants, on leur demande aujourd'hui d'accueillir... mais seulement des Ukrainiens. Il y a donc une institutionnalisation de comportements par ailleurs criminalisés, parce que cela permet de gérer la question sociale. Vous avez évidemment moins de tensions et de conflits si les citoyens accueillent qu'en laissant des personnes dans un parc, dans des conditions insalubres.

Vous voulez dire que cette « bonne volonté citoyenne » fait le jeu des politiques qu'elle conteste ?

C'est complexe. La réponse citoyenne est nécessaire. Comme est nécessaire le travail de l'associatif. Mais il faut être conscient en même temps que ce travail devrait être fait par un fonctionnaire. Il faut à la fois l'engagement et la conscience de ce qui se passe. ♦

« Là où les autorités bougent le plus c'est parce que les citoyens sont derrière »

Les communes hospitalières ont bientôt cinq ans. Tout a commencé en février 2018 par une fronde contre le projet de loi de Theo Francken alors secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration. Ce projet autorisait les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour irrégulier. Remous dans la majorité fédérale, manifestations, avec les affiches bleues de la campagne « Rendons nos communes hospitalières ».

Le mouvement était lancé. Où en est-on aujourd'hui ?
Par VINCENT DE LANNOY

Fin 2017, en collaboration avec une trentaine d'associations, le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) lance une campagne en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de soutenir et renforcer la mobilisation citoyenne pour une justice migratoire. Elle invite à interpeller des autorités communales pour qu'elles s'engagent à des actions de sensibilisation et d'amélioration de l'accueil des personnes en migration. « L'accès à la santé, au logement, à l'enseignement : ça peut déjà se discuter à cet échelon de pouvoir », rappelle Laura Lentini, chargée de campagne à Liège pour le CNCD-11.11.11. A minima, trois promesses : sensibiliser la population sur les migrations et l'accueil de l'autre, améliorer le séjour des migrants dans le respect des droits humains, montrer sa solidarité envers les communes européennes et les pays confrontés à un accueil important. Près de cinq ans plus tard, quels sont les résultats ? La dynamique « Commune hospitalière » n'est plus alimentée quotidiennement par le CNCD-11.11.11. Elle survit grâce à des citoyens, des élus engagés et des associations comme la Plateforme citoyenne qui utilisent ce label pour demander des comptes ou développer des partenariats avec les autorités communales.

À force d'interpellations, 74 communes et trois provinces (Luxembourg, Brabant wallon, Hainaut) s'étaient déclarées « hospitalières » en janvier 2021. « Il y a des textes assez minimalistes et d'autres beaucoup plus engagés, des communes qui tiennent leurs engagements et d'autres où c'est politiquement plus compliqué », observe Anne-Catherine de Neve de la Plateforme Citoyenne. « Globalement, là où les autorités se bougent le plus, c'est parce que des citoyens poussent derrière. »

Liste non exhaustive des victoires citoyennes. Des abris sont installés dans les communes de Habay, Arlon, Neufchâteau, Libramont et Aubange, en province de Luxembourg. La commune de Wavre met à disposition une maison pour héberger des personnes sans statut. À Walhain, les autorités permettent un accueil dans une salle communale depuis la pandémie et paient les charges de celle-ci. À Rixensart, des bénévoles organisent un hébergement collectif dans un local prêté par la commune. Les personnes migrantes ont accès à des salles de sport et à des cours de français. À Nivelles, un budget a été débloqué pour soutenir les initiatives d'accueil et d'information sur la migration.

« Lorsque des collaborations importantes ont lieu, on maintient un contact avec le politique et les zones de police. On collabore aussi avec des CPAS pour essayer d'ouvrir des aides médicales urgentes au nom des personnes qui en ont besoin », détaille Anne-Catherine de Neve.

Une fois hissée, la bannière « Commune hospitalière » facilite le travail des citoyens. « Une motion votée, c'est la reconnaissance du travail des résidents. Celui qui fait un trajet, celui qui prête son garage, celle qui récupère des invendus alimentaires. Il y a tout un réseau derrière une commune hospitalière », insiste Céline Streydio, habitante de Rixensart et membre de RixRefugees. « Et puis, surtout, si le bourgmestre et la police sont au courant de l'hébergement, les personnes qui y dorment se sentent en sécurité. C'est fondamental. »

Des contrôles compliqués

Bien que soutenus par des élus, ce sont essentiellement des citoyens, plus souvent des citoyennes, qui consacrent temps et énergie à concrétiser les motions. « Il y a très rarement un référent politique chargé de faire respecter la motion votée », constate Corinne Le Gros, chargée de campagne en province de Luxembourg pour le CNCD-11.11.11. « Vu que les collègues communaux sont souvent débordés, c'est un réel atout d'avoir un élu dans sa poche. Il peut aider à débloquer des budgets et à fédérer autour de la campagne », souligne Julie Romera, échevine de la solidarité nord-sud à Grez-Doiceau.

Dans certaines communes, des organes de suivi permanents se sont toutefois mis en place. Comme à Wanze (Liège), où une commission communale veille au respect des engagements pris et

s'assure que des réunions avec les acteurs locaux concernés par la migration se tiennent régulièrement. Ou à Nivelles, où la motion votée prévoit un comité de pilotage regroupant des citoyens, la présidente du CPAS, le CRIBW et des élus communaux.

Si la dynamique « Commune hospitalière » est endormie dans certaines communes, elle n'est pas éteinte pour autant. Lors de la crise sanitaire, des motions votées ont été dégainées à nouveau pour que personne ne soit abandonné dans la rue. Lorsque l'Ukraine a été envahie, des citoyens et associations se sont rassemblés pour dénoncer la différence de traitement entre les réfugiés ukrainiens et les autres. « La campagne vit toujours », précise Laura Lentini. « C'est un outil de démocratie disponible. Tout le monde peut encore aujourd'hui s'en saisir. » ♦

« Il y a tout un réseau derrière une commune hospitalière »



La solidarité malgré tout

À la criminalisation de l'accueil des migrants voulue par le gouvernement en 2017, des communes avaient répondu par l'hospitalité. La dynamique reste féconde même si l'engagement citoyen s'est assoupi en certains endroits. Cet engagement est-il instrumentalisé par l'Etat, qui, lui, ne respecte pas les siens comme le montre l'actuelle crise de l'accueil des demandeurs d'asile ? La critique est pertinente. Et la conclusion de Natalia Hirtz tout autant : il faut rester solidaire. Mais aussi lucide.